Mr Bottero. Je n'en suis pas certain.

Mr le Maire. Pourquoi alors me posez-vous cette question ?

Monsr Boireaud. En fait de déférence, nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous.

Monsr le Maire. Je ne vous en donne pas, mais je n'en reçois pas de vous qui, en fait de politesse et correction, avez encore tant à apprendre.

La Séance est levée à 20 heures 30.

Convocation

L'An Mil neuf cent quarante neuf et le vingt-un Mars, le Conseil Municipal est convoqué pour le Vendredi vingt cinq Mars à dix huit heures 30, en séance publique, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire,

Marishes

Séance du 25 Mars 1949

L'An Mil neuf cent quarante neuf et le vingt cinq Mars à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aubagne, dûment convoqué par Mr le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsr Mario Cresp, Maire, assisté de MMrs Jayne - Brouchier - Maurras et Madme Besson, Adjoints.

Présents : MMrs Mario Cresp, Maire - Jayne - Brouchier - Maurras - Madme Besson, Adjoints - MMrs Garcin - Valvert - Grimaud - Mme Bargès - MMrs Boniffacy - Petit - Légier - Llucia - Gévaudan - Fouque - Boireaud - Bérenger - Bottero - Bardy - Charapel - Costa - Madme Gondran - MMrs Mestre - Niclas.

Excusés : MMrs Casse - Nazon - Ronez.

formant la majorité des Membres en exercice.

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 Avril 1884, il a été procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsr Fouque, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsr Fouque nommé procède à l'appel nominal et donne lecture du procès-verbal de la séance plénière du 9 Mars 1949.

1° Monsr Jayne, rapporte : Diverses subventions ont été allouées en 1947 et 1948 d'une part, pour les cantines scolaires et, d'autre part, pour l'achat de livres de prix, à l'occasion de la quinzaine de l'École Laïque.

Considérant, que la commune prend en charge les frais de fonctionnement des cantines scolaires et qu'elle a organisé, en 1948 une distribution de livres de prix au bénéfice des enfants des Écoles publiques, je vous propose de demander à Mr le Préfet l'autorisation de reverser dans les fonds libres de la Commune, le montant de ces diverses subventions qui s'élève à 16.500 francs.

Adopté à l'unanimité.

2° Monsr Charapel, Conseiller Municipal, rapporte : Par arrêté du 10 Mars 1949 le Conseil interdépartemental de Préfecture a décidé, afin de se faire communiquer tous renseignements utiles concernant l'affaire Ste Bizalion, Ville d'Aubagne

Sommaire

1° Reversement dans les fonds libres de diverses subventions.
2° Différend, Ste Bizalion, Ville d'Aubagne. Désignation d'un expert.
3° Virement de crédits.
4° Majoration de la taxe sur les balcons et constructions en saillie.
5° Taxe pour remise en état des voies publiques après exécution de divers travaux par des concessionnaires de services publics ou des particuliers - Majoration.
6° Stade Municipal - 2e tranche de travaux.
7° Ouverture de crédit.
8° Emprunt de 1.300.000 frs pour travaux de voirie
9° Fourniture de bois nécessaire aux services municipaux en 1949.
10° Fourniture de charbon nécessaire aux services municipaux en 1949.
11° Allocation en non-valeurs.
12° Fourniture de carburant et lubrifiant aux services municipaux en 1949.
13° Liquidation de la pension de Mr Vigne Draperi.
14° Majoration de la redevance pour occupation des locaux du sang, du sel, des cuirs et peaux et des viandes foraines à l'abattoir Municipal.
15° Reconnaissance du Lotissement de Val Gré et du Petit Jin Vert.
16° Désignation d'un technicien pour l'avant-projet d'adduction d'eau du plan d'assainissement de la Commune.

Pavage (relevé à bout) le m2	800 fr.
- Réfection de carrelage pour des surfaces inférieures à 2 m2	2.000.
- — d° — supérieures à 2 m2	1.500.
- Dallage ciment, le m2	450.
- Dallage asphalté, le m2	900.

Cette majoration aura effet à compter du 1er Janvier 1949

Adopté à l'unanimité.

6° Monsr le Maire, rapporte : La première tranche de travaux de construction du Stade Municipal, adjugée le 30 Octobre 1947 et approuvée par Monsr le Préfet le 3 Novembre 1947, comprenait :

1° le drainage
2° la construction de murs de soutènement
3° l'alimentation en eau.

Les deux premières parties sont actuellement terminées et la troisième (alimentation en eau) est en voie d'achèvement.

Pour mener à bien la continuation de ces travaux et l'utilisation rapide du stade, l'administration municipale envisage l'exécution d'une 2ème tranche de travaux qui comprendra (en évaluation 1947).

- le bâtiment desservant la piscine	6.590.722,80
- la piscine et le bassin d'enfants	3.530.420,-
- les gradins découverts	343.200,-
- l'aménagement des terrains de sports	330.000,-
- aménagement des voies et sols	2.055.000,-
Soit un montant (1947)	12.849.342,80
- La majoration à prévoir est de (45%) environ soit	5.782.203,90
Ce qui donnerait pour les travaux à l'entreprise	18.631.546,70
- Travaux imprévus et honoraires	2.868.453,30
Soit une dépense totale, de	21.500.000,-

Je vous propose, de bien voter, telle qu'elle vous est présentée, la deuxième tranche de travaux d'aménagement du Stade Municipal pour laquelle le Ministère a promis une subvention de 66% et de demander au Département une subvention aussi élevée que possible ainsi que le report sur 1949, de la subvention de 430.000 fr. allouée en 1948.

Adopté à l'unanimité.

7° Monsr Petit, conseiller Municipal, rapporte : Afin de permettre le règlement des dépenses engagées en 1948, pour les travaux d'électrification rurale commencés l'an dernier et en cours d'exécution, il y a lieu d'ouvrir, par autorisation spéciale, un crédit de : 20.500.000 francs, représentant le montant des emprunts encaissés ou à encaisser, au titre de l'année 1948, et les subventions départementales allouées pour ces travaux qui ont été versés dans les fonds communaux.

Adopté à l'unanimité.

8° Monsr Jayne, Adjoint, rapporte : Afin de nous permettre le financement des travaux de voirie prévus au titre de l'année 1949 (aménagement de la Route de Roquevaire, couverture du Merlançon) et dont le crédit figure au Budget primitif de la même année, nous avons sollicité le Crédit Foncier de France. Cet Etablissement nous accorde, d'ores et déjà une première tranche de 1.300.000 francs.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir voter l'emprunt de 1.300.000 fr. pour travaux de voirie remboursable en 15 ans à partir de 1949, à réaliser de gré à gré, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5,75% auprès du Crédit Foncier de France et aux conditions habituelles de cet Etablissement. Le paiement des annuités aura lieu au moyen d'une imposition extraordinaire, au principal des trois contributions directes, de 60 centimes additionnels, pendant toute la durée du prêt, et devant rapporter annuellement la somme de 130.516 francs.

La Commune suspend son droit de remboursement anticipé pendant 10 ans, à compter de la remise du solde du prêt au Trésor Public, sauf à l'aide de subventions pour les travaux motivant l'emprunt ou l'économie réalisée sur le coût de ces travaux.

En cas de remboursement anticipé, à quelqu'époque qu'il soit effectué, la Commune paiera une indemnité de un semestre d'intérêt du capital libéré ayant terme.

Toutefois, seront reçus sans indemnité et à toutes époques les sommes provenant de subventions ou d'économie ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Les impôts qui, dans l'avenir, grèveraient le prêt, resteront à la charge de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

9° Monsr Charayel, Conseiller Municipal, rapporte : Pour permettre le chauffage des immeubles communaux (Mairie, Ecoles, Justice de Paix, etc...) nous avons lancé un appel d'offres, le 8 Mars, afin de connaître les propositions des négociants de la Commune, susceptibles de nous procurer ce combustible.

Une seule offre a été présentée, par Monsr Ebe, qui consent à nous effectuer la fourniture de bois, au cours